

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Sur le site de la Praz :

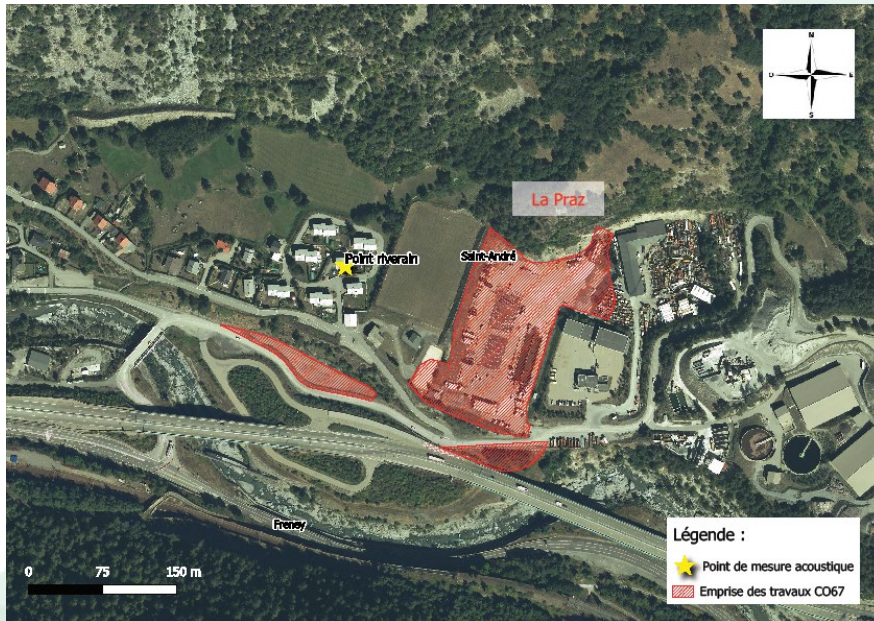
- ✓ Poursuite de l'aménagement de la plateforme notamment construction des bureaux définitifs, parois de soutènement, génie civil et montage de la grue, préparation des fondations du futur pont roulant.
- ✓ Aménagement de l'entrée du site et élargissement de la RD215 : poursuite et fin du montage des parois de soutènement et remblais.
- ✓ *En souterrain* : fin de l'agrandissement des niches dans la descenderie et poursuite de l'abaissement du radier (utilisation de brise-roche hydraulique et tirs de mines) et marinage.

Sur le site de Saint-Martin-La-Porte :

- ✓ Démarrage de l'aménagement de la plateforme notamment pose des cantonnements provisoires, démontage des bungalows du chantier précédent, fondations pour le futur convoyeur, diagnostics pollution, déboisement et terrassement du futur parking.
- ✓ *En souterrain* : démarrage des travaux préparatoires et de niches techniques (premières excavations), dévoiement de réseaux.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La Praz

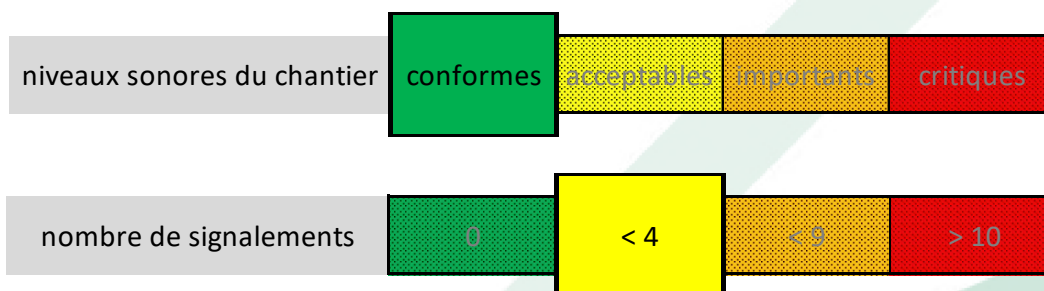


Saint-Martin-La-Porte



APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Aucun dépassement de seuil sonore constaté
pour les plateformes de La Praz et Saint-Martin-la-Porte



PLUS DANS LE DETAIL ...

Période diurne (07h00-22h00)					Période nocturne (22h00-07h00)				
ANNEE 2022	Octobre	Novembre	Décembre	GLOBAL	ANNEE 2022	Octobre	Novembre	Décembre	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0	Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période diurne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Conformité sur la période nocturne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0	Nombre de signalements des riverains	0	0	3	0
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0	dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Aucun dépassement identifié aux points de mesure pour La Praz et Saint-Martin-La-Porte.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucune nuisance sonore n'a été signalée au 4ème trimestre 2022 pour La Praz.

Trois signalements concernant le bruit ont été reçus pour Saint-Martin-La-Porte mi-décembre avec le démarrage du creusement de la galerie Ouest.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
16/12/22	Nocturne	Bruit sourd et continu dans l'habitation	Riverain Saint-Martin-La-Porte	Creusement galerie logistique Ouest	Mise en place d'un capteur et constat sur le bâti du riverain (problématique vibration)
19/12/22	Nocturne	Bruit d'un engin sur la plateforme avec cri du lynx engendrant le réveil d'un riverain un peu après 22h	Riverain Saint-Martin-La-Porte	Camions qui évacuent les matériaux excavés de la galerie 24h/24h	Rappel aux entreprises du respect des horaires autorisés pour les activités de travaux concernées
23/12/22	Nocturne	Bruits et vibrations engendrés par les tirs	Riverains du hameau de la porte	Tirs explosifs creusement galerie logistique Ouest	Présentation des travaux en cours aux riverains et au maire le 23/12/22, suivie d'une visite de chantier. Campagne de constat de bâti sur le hameau de La Porte et installation d'un capteur bruit

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98